

Kinshasa, 22 juin 2017  
FH/UR-2 D (2017)

**Sujet : Assistance humanitaire aux populations affectées par le conflit dans les provinces de Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental en République Démocratique du Congo (RDC) – Décision Urgence.**

## I. Contexte

L'urgence complexe dans la région des Kasai a débuté à Tshimbulu (Kasai Central) avec le soulèvement violent d'une milice locale (Kamuina Nsapu), le 8 août 2016. Depuis lors, cette crise s'est étendue aux Provinces du Kasai, Kasai Oriental, avec des attaques répétées des miliciens contre des symboles du pouvoir central ainsi que des affrontements entre eux et les forces de sécurité nationales. La détérioration du conflit s'est traduite par des actes violents indiscriminés de plus en plus nombreux à l'égard des populations civiles, de la part de toutes les parties au conflit. Elle a également engendré une exacerbation des tensions intercommunautaires préexistantes entre les multiples ethnies de la zone, en lien avec le redécoupage territorial, l'effritement des systèmes de médiation traditionnelle et des structures gérées par le pouvoir coutumier ainsi que la manifestation locale des rivalités politiques au niveau national. La coexistence pacifique est mise à mal entre d'une part les communautés perçues comme soutenant les miliciens et d'autre part celles accusées de soutenir le gouvernement. Cette situation entraîne de multiples déplacements internes de population dans les différentes provinces susnommées ainsi que vers les Provinces du Lualaba et du Haut-Lomami, de la Lomami, du Sankuru, et du Kwilu.

Si, à la mi-juin, la situation sécuritaire semble se stabiliser dans une partie du Grand Kasai, notamment dans la ville de Kananga et certains territoires limitrophes, il est trop tôt pour juger si ce phénomène sera durable. L'accalmie permet cependant la reprise d'activités et le retour de déplacés vers certaines zones d'origine, notamment les quartiers de Nganza et Katoka (ville de Kananga).

Malgré cette amélioration dans certaines zones, le nombre de personnes déplacées internes a continué sa progression avec 55 940 nouveaux cas enregistrés dans la ville de Tshikapa. Les statistiques mises à jour indiquent que 1 368 923 personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers pour échapper aux exactions des protagonistes armés ou aux affrontements entre les parties. Environ 30 000 demandeurs d'asile en provenance des Kasai se trouvent actuellement au nord de l'Angola. La violence continue de s'étendre vers de nouvelles zones et touche actuellement particulièrement la province de la Lomami.

Alors que les incidents d'une brutalité intolérable se succèdent, la violence continue d'avoir un impact disproportionné sur le sort des enfants. Le recrutement d'enfants continue avec les groupes de milices enrôlant des villages entiers, y compris des enfants de moins de 15 ans, ce qui constitue une grave violation des droits de l'enfant. Tous ces enfants courent le risque de blessures graves ou de décès au combat, y compris les filles. En outre, les filles courent le risque d'être utilisées par les miliciens pour mener des opérations de combat, car on leur attribue la capacité d'attirer toutes les balles et protéger les combattants en deuxième ligne. Les violences sexuelles et le retrait de l'école sont également des risques qui touchent aux filles et garçons, mais plus majoritairement aux filles.

De janvier à mai 2017, 474 enfants associés aux milices et détenus dans la prison centrale de Kananga ont été libérés. L'ONU a documenté plus de 500 cas de filles et de garçons qui ont été

utilisés comme combattants ou bouclier humain par des milices, ce qui entraîne un nombre élevé de victimes pendant les combats entre les milices et les forces de sécurité. Le recrutement forcé, la violence et le déplacement entraînent une séparation familiale. La séparation familiale doit être évitée et demande un traçage familial prenant en compte la dimension transfrontalière avec l'Angola. Selon l'UNICEF, 639 écoles ont été détruites par des attaques ciblant également les enseignants. 85 pour cent de ces écoles étaient des écoles primaires, touchant 150 000 enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Actuellement, 27 organisations de la protection de l'enfance mènent des activités dans les domaines de la prévention, du monitoring, la documentation et réunification familiale, l'appui psychosocial et le référencement sur 60 pour cent de l'étendue des provinces du Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental, où l'accessibilité aux enfants en besoin de protection reste toutefois un défi majeur.

En termes de réponse, le Central Emergency Response Fund (CERF) a alloué presque 5 millions USD en mars 2017, pour démarrer une première réponse multisectorielle pour « sauver des vies »<sup>1</sup>, ce qui a été suivi par une allocation de type « Première Urgence » de 3 millions USD du Fonds Humanitaire pour assurer la protection des populations affectées par la crise, et la mise en place d'un service logistique commun afin de faciliter l'accès. Ensuite, plusieurs bailleurs de fonds se sont positionnés pour répondre aux besoins identifiés dans l'Appel Eclair (Plan de réponse d'urgence pour la crise complexe dans la région des Kasais). Ce plan fait appel à 64.5 millions USD afin d'atteindre 731.000 personnes avec une assistance pour sauver des vies et une protection dans les six mois à venir<sup>2</sup>.

Tandis que les secteurs de la Santé, Eau, Hygiène et Assainissement (EHA), Nutrition, Sécurité Alimentaire, et Articles Ménagers Essentiels (AME) et Abris, bénéficient d'une certaine couverture, d'importants gaps dans la réponse persistent, notamment dans les secteurs de l'Education et de la Protection de l'enfant. La présente allocation du Fonds Humanitaire RDC se veut complémentaire à d'autres sources de financement, et cherche à combler certains gaps qui restent non couverts.

## **II. Analyse et développement probable**

Le nombre de personnes déplacées continue d'augmenter, même si la progression s'est ralentie en comparaison avec les déplacements du premier trimestre. Les déplacés sont toujours plus nombreux en dehors des provinces du Kasai, notamment dans la Lualaba, le Kwilu, et au nord de l'Angola. Bien que la violence demeure toujours présente, elle semble se concentrer actuellement à la périphérie du Grand Kasai, à l'est du Kasai Oriental et dans la province de la Lomami. Les actions récentes des miliciens associés au mouvement Kamuina Nsapu indiquent une "morcelisation" du conflit avec l'apparition de nouveaux mouvements armés ne relevant plus nécessairement du Kamiina Nsapu et de la reconnaissance du pouvoir coutumier mais d'autres considérations notamment ethniques et communautaires. En effet, après des attaques visant les forces de sécurité, la destruction d'édifices publics et de symboles du pouvoir établi, ce sont maintenant l'ensemble des fonctionnaires qui semblent régulièrement visés, quels que soient leur rang ou responsabilités.

Au-delà de l'impact de la crise sur l'éducation – illustré par la destruction des salles de classes et l'interruption de la scolarisation - cette dernière a causé des traumatismes dans la population locale, et surtout chez les enfants, également attisant les tensions intercommunautaires préexistantes entre les multiples ethnies de la zone. Les plus jeunes n'ont jamais connu de conflit dans la région.

---

<sup>1</sup> Les secteurs couverts par cette allocation CERF sont les suivants : Articles Ménagers Essentiels (AME), Eau, Hygiène et Assainissement (EHA), Nutrition, Protection, Santé, et Sécurité Alimentaire.

<sup>2</sup> Cette nouvelle crise a généré des besoins humanitaires supérieurs à hauteur de 400 pour cent par rapport aux projections concernant la seule province de Kasai Central du Plan de réponse humanitaire de la RDC de 2017. Près de 1,2 million de personnes auront besoin d'aide humanitaire au cours des six prochains mois, la majorité d'entre elles étant des personnes déplacées internes ou étant retournées dans leur village d'origine.

Selon une mission d'évaluation des besoins menée par l'ONG Handicap International, les communautés vivent dans une psychose généralisée sur les attaques des milices et les répliques de forces de l'ordre. Un grand sentiment de peur règne au sein de la communauté par l'interdiction formelle de la part des milices d'exprimer ses sentiments, surtout face à la perte humaine liée aux attaques. Certains parents sont préoccupés par l'avenir de leurs enfants qui ne vont plus à l'école et d'autres sont soucieux de leurs enfants qui ont intégrés la milice par manque d'activités scolaires ou par influence de leurs amis faisant partie des groupes. Certains parents sont contraints d'accepter l'adhésion de leurs enfants aux groupes miliciens. Les interventions de soutien psychosocial sont identifiées comme une priorité au niveau de la population dont le besoin se fait sentir à tous les niveaux.

Dans ce contexte de grande vulnérabilité, et compte tenu des conflits persistants, aucune amélioration de la situation humanitaire n'est à prévoir dans l'immédiat.

D'où la nécessité d'apporter une réponse qui utilise l'école comme point d'entrée avec un paquet d'intervention qui intègre les aspects de cohabitation pacifique, de l'éducation à la paix, le support psychosocial, les activités de protection des enfants ainsi que de compétences de vie courante.

### III. Types de réponse

Pour assurer la survie des populations affectées, une réponse de type « Urgence » doit être amorcée rapidement, dans les zones qui ont accueilli et qui pourraient continuer à accueillir des personnes déplacées/retournées dans les prochains mois.

La présente décision de financement de type « Urgence » contribue à la réalisation des deux Objectifs stratégiques du Plan de réponse d'urgence pour la crise complexe dans la région des Kasais :

- L'amélioration immédiate des conditions de vie des personnes affectées par la crise, et en priorité les plus vulnérables ;
- La protection des personnes affectées par la crise humanitaire, et l'assurance du respect de leurs droits humains.

Concrètement et selon les besoins élaborés dans Plan de réponse d'urgence pour la crise complexe dans la région des Kasais, il s'agit de venir en aide aux personnes / ménages les plus vulnérables à travers :

- La fourniture d'un appui scolaire aux enfants et enseignants (environ 12 000 enfants), y compris la mise en œuvre des cantines scolaires ;
- La protection des populations, surtout les enfants, y compris l'assistance en faveur des enfants associés aux groupes armés, enfants séparés et enfants non accompagnés.

Conçues pour une période de **12 mois maximum**, les interventions financées dans le cadre de cette allocation visent à préparer la rentrée et accompagner l'année scolaire 2017-2018.

Il sied de rappeler la nécessité de travailler en synergie avec les partenaires locaux et/ou les partenaires de développement présents dans les zones d'intervention. Dans le même ordre d'idées, il est important de capitaliser sur les acquis des projets antérieurs ou en cours, notamment le projet CERF de Protection et de l'Education mis en œuvre dans le territoire de Kabeya Kamuanga, Kasai Oriental, et dans le territoire de Tshikapa, Kasai, et qui prendra fin à la fin du mois de juin.

## IV. Priorités stratégiques, évaluation sectorielle des besoins et interactions envisagées

Dans un premier temps, cette allocation se concentre principalement sur la réponse à apporter dans les trois provinces de Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental. Compte tenu de la complexité des besoins essentiels qui ressortent des différentes situations humanitaires dans ces trois provinces, il est important d'apporter une réponse adaptée, sensible aux dynamiques de conflit locaux et qui renforce au lieu de se substituer aux capacités déjà présentes dans la zone.

L'objectif est d'assurer l'accès à une éducation inclusive et pertinente de qualité dans un environnement d'apprentissage sûr et protecteur pour tous les enfants de 6 à 17 ans affectés par les déplacements, ainsi que les vulnérables autochtones, tout en améliorant la protection des enfants et de leurs communautés.

Les zones prioritaires pour les interventions sont :

- Kasai central : Dibaya, Kazumba ;
- Kasai : Luebo, Tshikapa, Kamonia ;
- Kasai Oriental : Mwene-Ditu.

Tout en reconnaissant que le centre de la crise se trouve dans les Kasai, les interventions peuvent toucher certaines zones où la crise est en train de se déverser, notamment dans les zones frontalières aux provinces de Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental, qui reçoivent des enfants déplacés, non accompagnés, et blessés en provenance des zones affectées, ou à cause de miliciens dans ces zones<sup>3</sup>. Le ciblage géographique doit être justifié par des données récoltées lors des évaluations récentes des besoins.

Une attention spécifique sera donnée à **la valorisation des expertises humanitaires déjà présentes au niveau provincial**. En lien avec les spécificités du contexte et les nouveaux enjeux créés par la crise, surtout en termes d'accessibilité, la stratégie de réponse doit assurer la priorisation de l'implication des acteurs humanitaires déjà opérationnels dans la région afin de capitaliser sur leur connaissance approfondie des dynamiques socio-culturelles locales. De plus, le lien avec ces acteurs facilitera les activités de coordination et **l'harmonisation des approches et modalités d'intervention avec les programmes de développement en cours**.

En outre, pour que l'assistance humanitaire puisse être fournie de manière efficace et sécurisée, les **activités de sensibilisation et de communication au niveau local** doivent être élargies pour améliorer l'accès humanitaire et l'acceptation par les acteurs locaux.

**Dans le but d'assurer une meilleure protection, tous les enfants pris en charge par la Protection devraient aussi être pris en charge par l'Education dans le cadre d'une continuité de services.**

### A. Secteur « Education »

La situation humanitaire est critique en matière d'éducation d'urgence pour plus de 150 000 enfants (entre 6 et 17 ans) privés d'accès à l'école, ou avec un accès réduit depuis plusieurs mois en raison des conflits armés et tensions intercommunautaires dans les provinces du Kasai, Kasai Oriental, et du Kasai Central. Dans ce contexte, les infrastructures de base ont été fortement endommagées : la majorité (639 écoles) des écoles ont été détruites, notamment à Tshikapa et Dibaya, ou attaquées, et

<sup>3</sup> Par exemple, à Kapanga, province du Lualaba, frontalière du Kasai, où plusieurs attaques de miliciens ont entraînés des blessés et des destructions d'écoles.

nombre d'entre elles servent de lieu d'hébergement de fortune pour les déplacés. Dans les Kasaïs, les écoles sont mêmes occupées par les milices/forces combattantes, et certaines ont fait l'objet d'attaques ciblées. Le personnel enseignant a également été directement visé lors du transport des fiches d'examens destinés aux élèves. Il y a risque de la non-tenue de TENAFEP et des examens d'état. Selon les estimations d'une ONG, 70% des miliciens seraient âgés entre 10 et 20 ans, dont 22% des filles, ce qui pose problème en termes de fréquentation de classe<sup>4</sup>.

Les activités prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de cette décision sont :

- Assurer un accès inclusif à des environnements d'apprentissages sûrs et protecteurs qui contribuent à la protection et au bien-être développemental et psychosocial des filles et garçons affectés par le conflit, à travers :
  - L'organisation des campagnes de sensibilisation portant sur la scolarisation et une éducation inclusive dans la zone ;
  - La distribution des kits scolaires/pédagogiques ;
  - La réhabilitation légère des écoles à travers l'approche des « Plans d'amélioration des écoles » (« *School Improvement Plans – SIP* ») et l'équipement des salles en bancs fixes ou pupitres ;
  - L'organisation des cours de rattrapage scolaire en faveur des enfants en rupture scolaire ainsi que des approches alternatives à l'éducation formelle ;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, et les conditions d'apprentissage dans un contexte d'urgence, à travers :
  - La formation des enseignants sur : a) l'éducation pour la paix ; b) le support psychosocial ; c) la réduction des risques liés aux conflits et catastrophes ; d) le programme national de l'enseignement primaire.
- Faire le référencement vers les programmes de Protection des enfants identifiés comme ayant besoin d'un support psychosocial ou de support de protection à travers le système éducatif (continuité de services) ;
- Développer les champs scolaires pour favoriser la formation et l'alimentation saine, et mettre en œuvre les cantines scolaires.

Les activités d'éducation doivent être menées en étroite collaboration avec les interventions en matière de protection de l'enfant. Il est suggéré d'intégrer l'organisation des activités récréatives, et les activités de lutte contre les violences basées sur le genre et d'autres formes de discrimination. Dans le cadre de la réintégration et de la réunification familiale, envisager la mise en place des communautés protectrices (AGR, mesures de protection sociale, etc).

### ***B. Secteur « Protection de l'Enfant »***

Les activités prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de cette décision sont :

- Mettre en place ou renforcer les structures communautaires de protection de l'enfant ;
- Mettre en place une stratégie de sensibilisation à base communautaire contre le recrutement et l'utilisation / l'exploitation des enfants ;
- Mettre en place des Espaces Amis Enfants et organiser des activités récréatives.
- Assurer l'intégration ou la réintégration scolaire des enfants affectés par le conflit (EAFGA, ENA, Enfants blessés) ;

Il sera important de coordonner avec les acteurs qui assurent le monitoring (suivi) de protection et le référencement, et les mécanismes de veille et d'alerte existants.

---

<sup>4</sup> NRC, RAPPORT DE L'EVALUATION RAPIDE DE BESOINS MULTISECTORIEL A KANANGA, 19 mai 2017

## V. Spécificités de l'allocation

La présente décision de financement est une décision de type « Urgence ». Elle s'inscrit et répond aux alertes reçues au niveau de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires (UCFH) et fait suite aux différentes concertations menées avec les membres de l'Interclusters National, l'Equipe Humanitaire Pays et les membres du Good Humanitarian Donorship.

Dans le cadre du mandat du Fonds Humanitaire et après consultation de l'Equipe Humanitaire Pays et du Conseil Consultatif du FH RDC, le Coordonnateur Humanitaire alloue à cette décision de financement une enveloppe de 2.000.000 USD (deux millions de dollars américains).

Les financements sont alloués à travers un appel à propositions ouvert et un processus de sélection compétitif. **Les projets proposés peuvent être sectoriels ou multisectoriels.**

Pour pouvoir prétendre à une subvention, le partenaire de mise en œuvre doit satisfaire aux conditions ci-après :

- **Etre éligible** au Fonds Humanitaire RDC ;
- Avoir une expérience démontrée dans ce type de contexte spécifique, avec de préférence une présence opérationnelle dans au moins une province du Grand Kasai ;
- Avoir un niveau de risque **« Faible », « Modéré » ou « Important /Signifiant »**. Les partenaires avec un niveau de risque « Elevé » ne sont pas éligibles à la présente décision de financement.

Les partenaires doivent soumettre à travers le Système de gestion des subventions en ligne (GMS), un document de projet complet qui comprend en outre, un cadre logique et un budget détaillé. Les documents de projet seront examinés et évalués par le Comité Stratégique composé de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires et des clusters concernés. Chaque document de projet se verra attribué une note globale sur 100 suivant la ventilation figurant dans la grille d'évaluation pour les allocations d'Urgence.

Une liste classant les projets selon leur score total sera ensuite présentée par le Comité Stratégique :

1. Seuls les projets ayant atteints un score d'au moins 70% seront pris en compte pour la présélection ;
2. Le nombre de projets sera réduit en prenant en compte leur rang dans la liste mais aussi leur répartition entre les différentes zones et les différents secteurs d'intervention ciblés ainsi que le montant total des propositions (il ne peut excéder les \$US 2 000 000 prévus dans le cadre de cet appel à propositions).

**Le Comité Stratégique peut demander un recentrage ou recadrage d'un projet sélectionné, tant au niveau géographique que sur la couverture des activités envisagés.**

L'UCFH et les clusters révisent les documents de projet sélectionnés pour s'assurer qu'ils répondent aux critères et directives énoncés dans la décision de financement et formulent des avis et commentaires. Le financement est conditionné à l'approbation d'un projet de bonne qualité soumis en bonne et due forme.

La durée des projets est de **maximum 12 mois** à compter du jour de la signature de la lettre de financement par le Coordinateur Humanitaire et ne pourra excéder le **31 juillet 2018**.

Nous recommandons aux partenaires de suivre les lignes directrices de leur cluster d'intervention ainsi que de se rapprocher de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires pour toute question relative à cette décision de financement et au processus relatif au Fonds Humanitaire et plus précisément :

- Alain Decoux, Chef de l'Unité Conjointe des Financements Humanitaires (UCFH) : [decoux@un.org](mailto:decoux@un.org)
- Charlotte MacDiarmid, Cheffe Adjoint, UCFH : [macdiarmid@un.org](mailto:macdiarmid@un.org)
- Moriken Camara, Team Leader Entité Finances : [moriken.camara@undp.org](mailto:moriken.camara@undp.org)

Mme Ann Encontre  
 Coordonnateur Humanitaire a.i  
 (22 juin 2017)

Copies : M. Rein Paulsen, Chef de Bureau OCHA RDC  
 Mme Priya Gajraj, Directrice Pays PNUD RDC  
 M. Alain Decoux, Chef de l'UCFH  
 M. Moriken Camara, Team Leader Entité Finances, UCFH  
 Mme Charlotte MacDiarmid, Cheffe Adjoint, UCFH

## VI. ANNEXE: Calendrier Indicatif pour l'Allocation

	Date	Heure
Réunion d'information - Kinshasa, Kananga, Mbuji-Mayi et Tshikapa	28/06/2017	A préciser
Date limite pour les éclaircissements à l'UCFH	04/07/2017	00h00
Dernière date pour l'UCFH pour répondre aux questions reçues	05/07/2017	-
Date limite de soumission des documents de projet	10/07/2017	23h55
Rétro-information par l'UCFH sur l'évaluation du document de projet	19/07/2017	-
Date limite commentaires Première Révision Technique	24/07/2017	18h00
Clôture du processus de révision technique	04/08/2017	18h00
Validation des documents de projet par le CH	08/08/2017	18h00